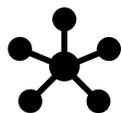


Comité de pilotage

Le 25 janvier 2018

PROJET TERRITORIAL EN
SANTÉ MENTALE

Département de la Mayenne



Sommaire

- 1) Ouverture - intervention du Délégué Territorial de l'ARS DT53
- 2) Retour sur la construction du PTSM - en 2018
- 3) Synthèse du diagnostic territorial partagé
- 4) Descriptif succinct des 30 fiches actions de la feuille de route du projet et fiches actions retenues sur 2019-2020
- 5) Calendrier des prochaines étapes
- 6) Clôture

Le Projet Territorial en Santé Mentale : pourquoi ?

▶ Issu de :

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 dans son Article 69 :

- L'objectif du PTSM est l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisées et sans rupture
- Il est mis en œuvre à l'initiative des professionnels et établissements travaillant dans le champ de la santé mentale.
- Il tient compte des caractéristiques socio-démographiques de la population, des caractéristiques géographiques des territoires et de l'offre de soins.

▶ Du décret du 27 juillet 2017 qui précise le cadre et le contenu du Projet Territorial en Santé Mentale

Le Projet Territorial en Santé Mentale : comment ?

▶ Deux documents :

1- Un diagnostic territorial partagé qui comprend :

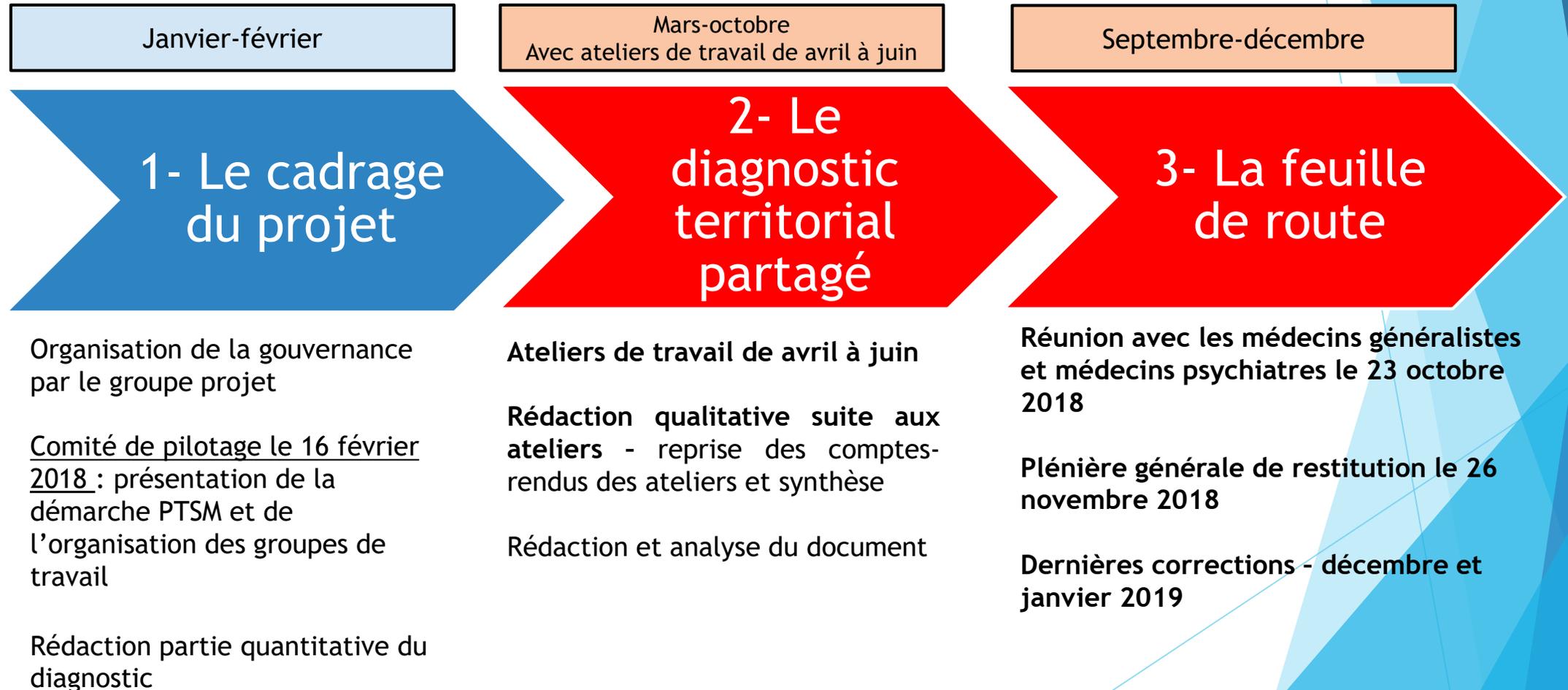
- Un état des lieux et une analyse des éléments quantitatifs et qualitatifs (forces / faiblesses sur les points de coordination, accessibilité, continuité)
- Premières orientations et propositions d'actions (Annexe n° 1)

2- Le Projet comprend : une feuille de route avec :

- Des fiches actions issues de certaines propositions d'actions, formalisées par le groupe projet afin d'aboutir à un plan d'actions concret et réalisable sur 5 ans
- Qui répond aux 6 objectifs du décret

1) Phase de construction du PTSM 53

- année 2018 -



Restitution des points majeurs du diagnostic : DOCUMENT 1



Synthèse du diagnostic territorial partagé

Les principaux atouts recensés sur le département sont :

- ▶ **Une dynamique partenariale liée à :**
 - Une connaissance mutuelle des professionnels
 - Un territoire qui favorise la proximité
 - Une volonté commune des acteurs d'améliorer le parcours de soins et de vie de l'utilisateur
- ▶ **Une offre diversifiée de dispositifs, de structures et d'associations intervenants dans le parcours de l'utilisateur**
- ▶ **Des acteurs qui sont déjà engagés sur le territoire dans des expérimentations, innovations, initiatives dans la recherche de nouvelles modalités d'accompagnement sur le champ de la santé mentale :**
 - L'Equipe Mobile Ressources, le dispositif d'emploi accompagné Job Coach 53, PALEX etc
 - Le développement des CLSM
 - La pair-aidance : Pouvoir d'Agir 53, les GEM (4 sur le territoire)

Les principales problématiques recensées sur le territoire départemental sont :

▶ **Un manque de visibilité des acteurs, structures, dispositifs et de leurs missions respectives**

▶ **Une coordination entre les différents secteurs et un partage d'informations à renforcer :**

Renforcement à faire sur plusieurs niveaux :

Entre les professionnels libéraux, dont les médecins généralistes avec les médecins psychiatres

Entre les professionnels des soins somatiques et les professionnels des soins psychiatriques

Entre les acteurs de santé, du médico-social, du social et du milieu éducatif.

▶ **Une gestion des entrées et sorties d'hospitalisation à améliorer dans :**

L'organisation du retour au domicile personnel, familial ou en structure

Dans la coordination des acteurs lors du retour vers le logement

▶ **Une offre et des moyens à renforcer concernant :**

La psychiatrie et la pédopsychiatrie : une démographie médicale tendue

Des lieux de répit et de ressourcements pour l'utilisateur et pour son entourage (aidants, et parents)

Une équipe mobile sur des situations de prévention de crise

Une couverture disparate de l'offre sur le département (entre zones urbaines et rurales)

Un manque de places et des listes d'attente importantes sur différents dispositifs

Un manque d'alternative entre le logement autonome et collectif

▶ **Un travail sur l'accessibilité et la mobilité à renforcer :**

Isolement de certains usagers, surtout en zones rurales ayant peu ou pas de moyens de transport personnel

▶ **Une nécessité de renforcer la place de l'utilisateur et de son entourage**

▶ **Un accompagnement à renforcer sur :**

Les transitions dans le parcours afin d'éviter les ruptures

La compréhension et l'acceptation des troubles de leur enfant par les parents

Les rendez-vous médicaux : crainte de l'environnement hospitalier

Les aides à domicile par une meilleure reconnaissance du « faire avec » et un soutien de l'entourage

► **Un besoin de plus de flexibilité et d'aménagement sur :**

Les cadres administratifs et les limites institutionnelles

Les formations pour accéder à l'emploi : nécessité d'adapter le rythme et la densité d'une formation à un usager ayant des troubles psychiques

Sur l'orientation et la maturité du projet de la personne (choix milieu ordinaire/milieu protégé dans l'emploi)

Les besoins actuels de la personne et l'accord de la demande

► **La nécessité d'améliorer le repérage et de sensibiliser aux troubles psychiques :**

Les professionnels gravitant autour de l'enfant

Les agents d'accueil des différents services publics

Le milieu professionnel

Le grand public

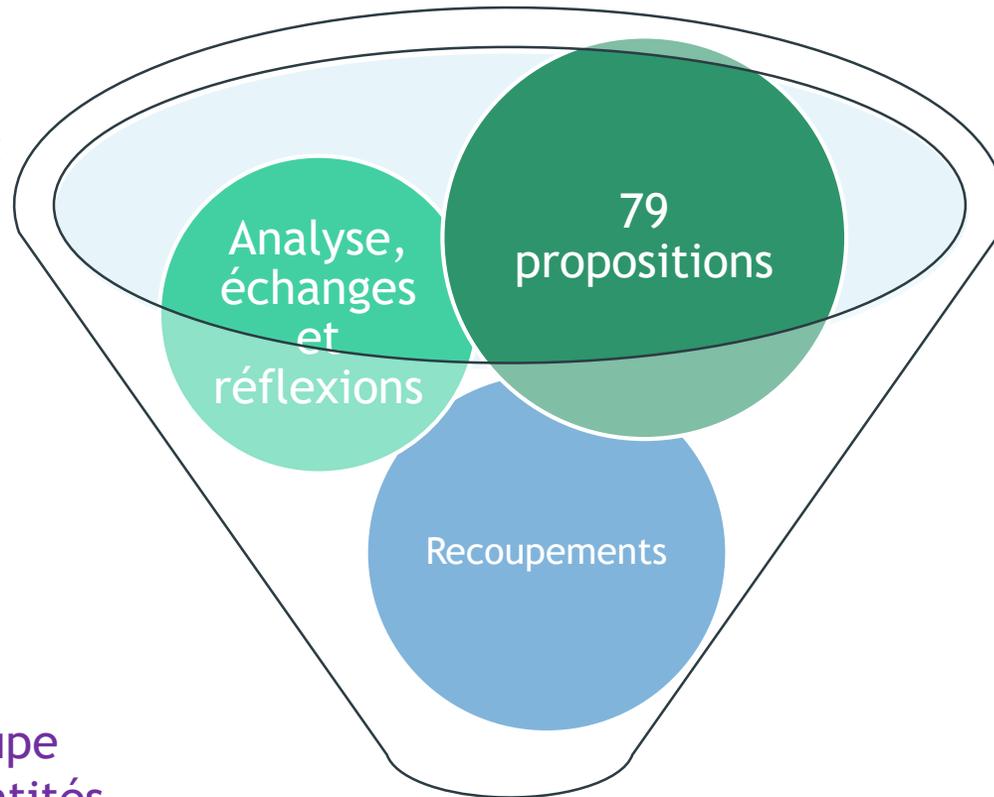
Pour prendre en charge le plus tôt possible et repérer les usagers « hors parcours de soins » et « hors du droit commun »

Restitution des intitulés des fiches actions : DOCUMENT 2



Méthodologie d'élaboration de la feuille de route

11 ateliers de travail :
154 participants



8 réunions : groupe
projet petites entités

30 fiches actions

Livret COPIL n°2

- ▶ **Partie 1 qui reprend les fiches actions classifiées en fonction des 6 objectifs du décret**
- ▶ **Partie 2 qui reprend les plannings prévisionnels de déploiement pour chaque fiche proposée sur 2019-2020**

**Objectif 1 : L'organisation des conditions du repérage précoce des troubles psychiques, de l'élaboration d'un diagnostic et de l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médicosociaux
(4 fiches actions)**

Fiche action n°1 : Sensibiliser les professionnels au contact de l'enfant et de l'adolescent au repérage de la souffrance psychique

Fiche action n°2 : Recenser et faire connaître les outils de e-santé mentale*

Fiche action n°3 : Renforcer et étendre le dispositif SAJE et autres dispositifs du même type aux jeunes en attente de la mise en place d'une orientation MDA

Fiche action n°4 : Créer un groupe de réflexion sur de nouvelles modalités, des projets en lien avec le milieu scolaire

* Fiches proposées pour un démarrage en 2019

**Objectif 2 : L'organisation d'un parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, en vue du rétablissement et de l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques graves
(11 fiches actions)**

Fiche action n°5 : Organiser une session d'information sur les informations partagées entre les différents acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social

Fiche action n°6 : Expérimenter des dispositifs d'accueil et de logement-hébergement innovants

Fiche action n°7 : Développer des cellules de veille sur le territoire

Fiche action n°8 : Réfléchir à un projet d'accompagnement vers un logement à proximité du soin

Fiche action n°9 : Créer et diffuser un document d'aide sur le handicap psychique à destination des professionnels de l'emploi

**Objectif 2 : L'organisation d'un parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, en vue du rétablissement et de l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques graves
(11 fiches actions)**

Fiche action n° 10 : Renforcer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique

Fiche action n° 11 : Faciliter l'inclusion des personnes avec un handicap psychique dans l'offre de service culture, sport, loisirs

Fiche action n° 12 : Mettre en place et améliorer l'accompagnement spécifique pour les jeunes en souffrance psychique et en rupture de liens sur la tranche d'âge 16-25 ans

Fiche action n° 13 : Développer et professionnaliser la pair-aidance

Fiche action n° 14 : Reconnaître les besoins autour de la mobilité et de la vie domestique

Fiche action n° 15 : Mettre en place des référents de parcours

*** Fiches proposées pour un démarrage en 2019**

Objectif 3 : L'organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins (3 fiches actions)

Fiche action n° 16 : Créer un réseau sur la base des maisons de santé de proximité pour favoriser l'accès aux soins des personnes en souffrance psychique

Fiche action n° 17 : Développer des téléconsultations pour des soins psychiatriques et pour des soins en pédopsychiatrie

Fiche action n° 18 : Faciliter les échanges et renforcer le travail de liaison entre les médecins psychiatres et médecins généralistes

*** Fiches proposées pour un démarrage en 2019**

Objectif 4 : L'organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des situations de crise et d'urgence, en prévoyant notamment le suivi en fin d'hospitalisation, « au besoin par un accompagnement social ou médico-social »
(5 fiches actions)

Fiche action n° 19 : Créer une équipe mobile de liaison intersectorielle de prévention de la crise

Fiche action n° 20 : Diffuser le plan de crise et les outils d'auto-évaluation

Fiche action n° 21 : Prévenir les risques suicidaires

Fiche action n° 22 : Créer des outils facilitant le suivi du parcours de soins de la personne

Fiche action n° 23 : Encourager la création de Lits Halte Soins Santé

*** Fiches proposées pour un démarrage en 2019**

Objectif 5: L'organisation des conditions du respect et de la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et la lutte contre la stigmatisation de ces troubles
(4 fiches actions)

Fiche action n° 24 : Sensibiliser sur les droits et devoirs du patient dans son parcours de soins en psychiatrie

Fiche action n° 25 : Mettre en place une formation sur la souffrance psychique pour les agents d'accueil afin de favoriser les réponses adaptées

Fiche action n° 26 : Créer un annuaire départemental sur les ressources disponibles à destination des usagers et de professionnels

Fiche action n° 27 : Sensibiliser les jeunes aux problématiques psychiques

Objectif 6 : L'organisation des conditions d'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.
(4 fiches actions)

Fiche action n° 28 : Réaliser des actions de communication sur la souffrance psychique auprès des employeurs

Fiche action n° 29 : Améliorer le soutien des parents et proches aidants, soutenir la parentalité dans un objectif de promotion de la santé

Fiche action n° 30 : S'engager collectivement dans l'organisation d'évènements grand public sur la santé mentale

Total de 13 fiches proposées pour un démarrage en 2019 (installation groupes pilotes)

*** Fiches proposées pour un démarrage en 2019**

Livret COPIL n°2

- ▶ **Partie 1** qui reprend les fiches actions classifiées en fonction des 6 objectifs du décret
- ▶ **Partie 2** qui reprend les plannings prévisionnels de déploiement pour chaque fiche proposée sur 2019-2020

Fiche action n°6 : Expérimenter des dispositifs d'accueil et de logement-hébergement innovants

Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL							
	2019				2020			
	Jan – Fev -Mars	Avril- Mai - Juin	Juil – Aout - Sep	Oct – Nov - Déc	Jan – Fev -Mars	Avril- Mai - Juin	Juil – Aout - Sep	Oct – Nov - Déc
Créer un groupe pilotes chargé du suivi et de la mise en œuvre des nouvelles expérimentations ?								
Projet 1 : Créer un lieu de répit et ressourcement pour les personnes en souffrance	à déterminer par les pilotes							
Projet 2 : Mettre en place un dispositif de baluchonnage - système de relais pour les aidants	à déterminer par les pilotes							
Projet 3 : Valoriser le apports de la pair-aidance sur la question de l'habitat	à déterminer par les pilotes							
Projet 4 : Réfléchir à une structure d'habitat logement autonomie – avec un encadrement de proximité	à déterminer par les pilotes							

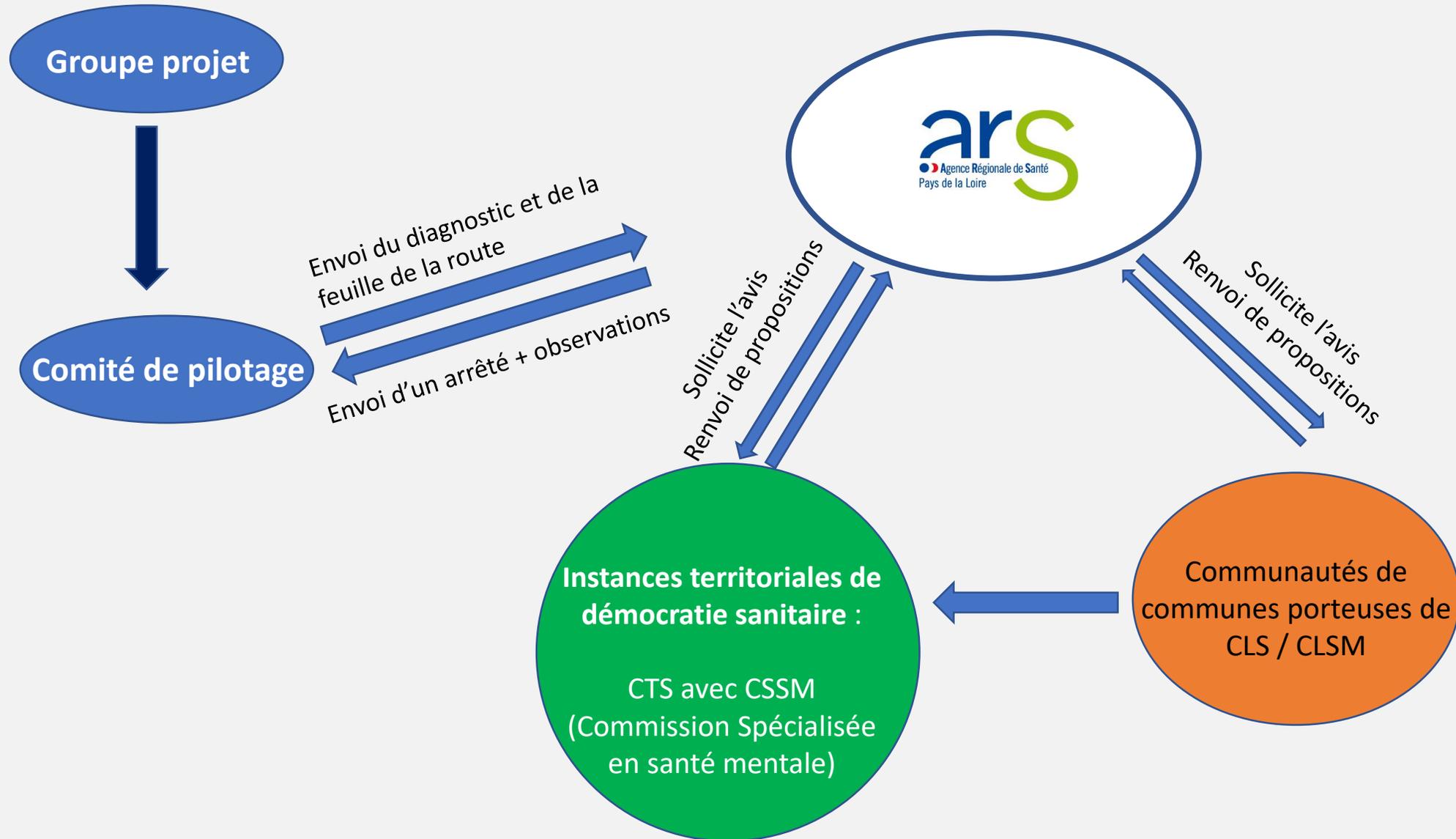
Déroulement des phases de validation et de contractualisation



2) Phase de validation

- 1) Avis du COPIL le 25 janvier 2019 pour finaliser les travaux et passer à la phase de mise en œuvre
- 2) Le groupe projet adresse au DGARS les deux documents
- 3) A réception, l'ARS sollicitera l'avis du CTS à travers sa CSSM (Commission Spécialisée Santé Mentale) en tenant compte des avis des 4 CLS/CLSM sollicités également
- 4) A l'issue du processus de recueil d'avis, l'ARS par DGARS prendra arrêté sur le Projet
- 5) Puis phase de contractualisation entre l'ARS et les acteurs porteurs

Processus de validation et de recueil des avis du PTSM 53



3) Phase de contractualisation

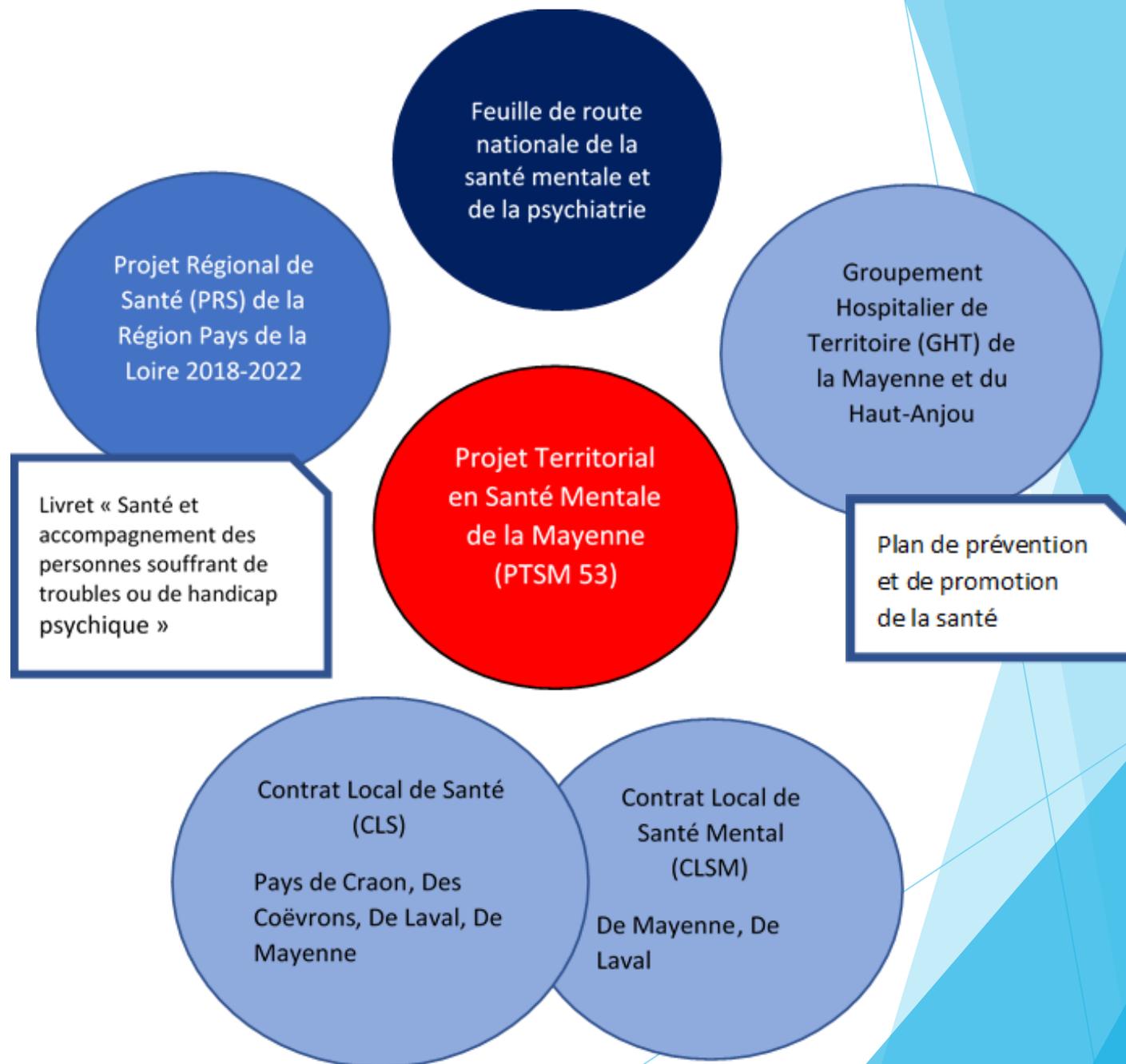


L'ARS par le DGARS prendra un arrêté, incluant en annexe une lettre d'observation.



Le Contrat territorial de Santé Mentale devra être signé avec les acteurs du territoire concernés après la prise de l'arrêté.

PTSM 53 : en lien
avec les autres
projets, travaux
nationaux,
régionaux et
départementaux



Prévisions pour la phase de mise en œuvre du projet



4) Phase de mise en œuvre : subordonnée à la signature du contrat

- 1- **La mise en œuvre des actions** : ce rôle est proposé à la Commission Spécialisée en Santé Mentale du CTS qui sera missionnée de suivre le PTSM sur les 5 ans. L'ARS sera chargée de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires.
- 2 - Premier semestre 2019 : Assemblée plénière du PTSM pour présenter les modalités de mise en œuvre du projet et les actions retenues pour 2019-2020.
- 3- **Au cours de l'année 2019** : Les groupes pilote, les acteurs volontaires qui se seront positionnés comme pilotes ou partenaires se réuniront ensuite pour travailler sur les projets à mettre en œuvre sur les deux ans.

Clôture

Merci pour votre implication,

PROJET TERRITORIAL EN
SANTÉ MENTALE

Département de la Mayenne

